



CLEVELAND

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# AVIS PUBLIC

## CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC** EST DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 595 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446.

---

**QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution, un premier projet de règlement, intitulé « **Règlement numéro 595 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446.** »

**QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 595 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 446

**QUE** le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** l'objet de ce règlement vise à :

- Uniformiser la terminologie du *Règlement de zonage numéro 446* avec celle du *Règlement sur l'épandage des boues numéro 379* et du *Règlement sur les permis et certificats numéro 451* de la Municipalité.
- De modifier les distances séparatrices à respecter dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité.
- De prévoir des amendes plus élevées dans le cas de contravention aux dispositions du Règlement de zonage no 446 relatives à l'épandage et à l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes.

**QUE** la consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le lundi, 3 avril 2023 à 18h30 à la salle du conseil, située au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 8 mars 2023.

**Martin Lessard**  
Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland